



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## emploi et activité

Question écrite n° 47282

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les difficultés rencontrées par le secteur du bâtiment, suite à l'inversion de cycle déclenchée par la crise financière. Il souhaite savoir quelles mesures ou ajustements le Gouvernement entend défendre pour soutenir le secteur du BTP, essentiel à la bonne santé de toute l'économie française et de l'emploi dans tous les niveaux de qualification.

### Texte de la réponse

Conscient des difficultés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), l'État soutient ce secteur par les nombreuses mesures liées au Grenelle de l'environnement, au plan de relance, ainsi qu'à celles relevant de la politique économique et inscrites en loi de finances. Le Grenelle de l'environnement représente, pour la construction, plus de 300 milliards d'euros d'investissements à l'horizon 2020, correspondant au maintien ou à la création de plus de 300 000 emplois, 205 milliards d'euros pour le bâtiment et 97 milliards pour les transports (dont 53 milliards pour les lignes à grande vitesse, 36 milliards pour les transports en commun en site propre, 4 milliards pour le canal Seine-Nord-Europe). De nombreuses mesures liées au Grenelle de l'environnement sont entrées en vigueur dès 2009, comme l'éco-prêt à taux zéro pour les travaux de rénovation thermique, l'élargissement du crédit d'impôt pour les travaux de maîtrise de l'énergie, la bonification de prêt de rénovation thermique accordée aux organismes de logements sociaux. Dans le cadre du plan de relance, les travaux publics bénéficieront du programme exceptionnel d'investissement public engagé dans le domaine des infrastructures. En effet, 870 millions d'euros doivent être investis dans les infrastructures de transport avec un total de 149 opérations, dont 300 millions d'euros dédiés à l'accélération d'opérations de développement du réseau ferroviaire, 170 millions d'euros mobilisés pour des actions d'entretien et de modernisation du réseau fluvial et portuaire et 400 millions d'euros consacrés à la rénovation et à la modernisation du réseau routier. De plus, quatre milliards d'euros d'investissements supplémentaires seront réalisés par les grandes entreprises publiques en 2009, pour moderniser et développer les infrastructures ferroviaires, énergétiques et les services postaux. Les travaux publics devraient tout particulièrement bénéficier des investissements supplémentaires réalisés par EDF, GDF Suez et la RATP. Le bâtiment va également bénéficier du plan de relance, grâce aux 340 millions d'euros pour le logement social, 50 millions d'euros pour soutenir l'accession sociale à la propriété (pass foncier), 350 millions d'euros pour l'Agence nationale de rénovation urbaine, 200 millions d'euros pour la rénovation thermique du parc privé confiée à l'Agence nationale de l'habitat, 200 millions d'euros pour la rénovation des bâtiments de l'État et enfin 217 millions d'euros pour l'hébergement et les structures d'accueil ainsi que le doublement du prêt à taux zéro pour les primo-accédants. Enfin, il convient d'ajouter d'autres mesures du plan de relance en matière de soutien aux entreprises qui bénéficient également aux entreprises du BTP. C'est le cas des mesures en faveur de la trésorerie des entreprises, avec le développement des capacités d'intervention de la société de caution mutuelle (SIAGI), qui garantit des prêts bancaires à destination d'artisans et de commerçants pour la création et le développement d'entreprises, l'aide aux embauches dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés), bénéficiant potentiellement à près de 300 000 entreprises de cette

taille dans le BTP. À cela s'ajoutent les politiques de soutien au secteur du BTP menées de longue date, notamment le taux réduit de TVA qui correspond à une dépense fiscale de 6,4 milliards d'euros en 2009, mais aussi l'effort en faveur de la construction de logements locatifs sociaux, les incitations fiscales à l'investissement locatif ou les aides à la rénovation des logements locatifs privés. Le secteur du BTP bénéficie ainsi de nombreuses mesures d'aide, de soutien et d'incitation parce qu'il est un secteur clé pour la réussite du Grenelle de l'environnement, pour le maintien de l'activité économique en France, pour la compétitivité des entreprises utilisant les infrastructures de production et de transport sur le sol français, pour la cohésion sociale et le confort de l'habitat. Au total, ce sont plusieurs centaines de milliers d'emplois qui vont bénéficier de l'ensemble des mesures consacrées au BTP, auxquels il convient d'ajouter les emplois indirects situés dans les secteurs connexes : production des matériaux, distribution, financement, ingénierie et autres.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47282

**Rubrique :** Bâtiment et travaux publics

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Logement et urbanisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 2009, page 4010

**Réponse publiée le :** 20 octobre 2009, page 9996